

# DÉLIBÉRATION

## Conseil d'administration

Séance du 26 septembre 2023

Délibération  
n° 141-2023  
Point 4.8.5.4

### Point 4.8.5.4 de l'ordre du jour

**Nouvelle ventilation des droits d'inscription en 2<sup>ème</sup> année du DU PAN-European Executive Master of Business Administration pour l'année 2023-2024**

#### EXPOSE DES MOTIFS :

Le DU PAN- European Executive Master of Business Administration, diplôme d'université porté par la Faculté des sciences économiques et de gestion de l'Université de Strasbourg, est une formation dispensée par trois universités. Chaque université perçoit une partie des frais totaux d'inscription.

A l'Université de Strasbourg, les heures de formation de ce diplôme sont dispensées sur deux périodes d'une semaine réparties sur 2 années universitaires. Le tarif de ce DU est de 350 € ventilés jusqu'à présent entre 243 € de droits de base (\*) et 107 € de droits spécifiques pour chacune des 2 années universitaires.

Compte tenu de l'organisation de ce diplôme et **sans modification du tarif du diplôme**, il est décidé d'une **nouvelle ventilation comptable** de ce dernier pour une inscription en 2<sup>ème</sup> année à compter de l'année universitaire 2023/24 :

- première année : tarif de 350 € ventilés entre 243 € de droits de base (\*) et 107 € de droits spécifiques comme actuellement,
- deuxième année : tarif de 350 € ventilés entre 0 € de droits de base et 350 € de droits spécifiques.

(\*) Le montant des droits de base correspond au montant du droit d'inscription en master, selon l'arrêté en vigueur pour l'année universitaire concernée.

Le 19 septembre 2023, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé, par 25 voix pour et 4 abstentions

#### Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la nouvelle ventilation des droits d'inscription en 2<sup>ème</sup> année du DU PAN-European Executive Master of Business Administration pour l'année 2023-2024.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	23
Nombre de voix pour	20
Nombre de voix contre	3
Nombre d'abstentions	0
Ne participe pas au vote	0

**Destinataires :**


- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 28 septembre 2023

La Directrice générale des services



  
Valérie GIBERT